



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

### **Déclaration liminaire FSU au CHSCT D13 extraordinaire du 30 avril 2020**

Le Président de la République a annoncé un déconfinement « progressif » à partir du 11 mai. La réouverture des crèches, écoles et établissements scolaires, certes annoncée elle aussi comme progressive, provoque une inquiétude majeure parmi les personnels, les élèves, les parents, les élus des collectivités et l'ensemble de la population. Les déclarations du Premier ministre, des ministres de la Santé et de l'Éducation Nationale ont été depuis floues, contradictoires parfois et n'ont pas été de nature à rassurer. Aujourd'hui, les enseignants sont déchirés entre la peur qu'une reprise favorise le rebond de la pandémie et l'envie de retrouver leurs élèves, leur attachement aux valeurs du service public. L'intervention du Premier Ministre mardi soulève, une fois de plus, davantage de questions qu'elle n'apporte de réponses aux légitimes inquiétudes.

Dans notre département, après les incohérences des annonces gouvernementales, se contredisant les unes les autres, voilà que notre administration s'y met. Alors que la reprise des écoles n'a jusqu'ici fait l'objet d'aucune circulaire nationale, la fièvre gagne tous les étages de la hiérarchie.

Illustration à travers un résumé des nombreux mails qui sont arrivés dans les écoles lundi 27 avril:

- le matin de ce jour de la reprise, on nous annonçait qu'il était nécessaire de ne pas se précipiter pour l'organisation du 11 mai, d'attendre le discours du premier ministre, bref faire preuve de bon sens
- dans la même journée, parfois très tardivement, arrive un courrier du DASEN à distribuer aux familles, ainsi qu'une enquête de la DSDEN, à rendre pour ce jeudi, reçue en soirée et qui a pu s'ajouter à celles transmises par les IEN !, pour organiser la reprise du 11 mai. À noter aussi qu'à l'occasion de cette communication, de nombreux IEN ont annoncé aux écoles que la reprise en présentiel se ferait sur la base du volontariat des enseignants : communication démentie hier mercredi en CHSCT académique et en GT 1° du CDEN.

La conséquence de ces injonctions contradictoires ? Les directeurs mis sous pression en dehors de tout cadre réglementaire, et, par ricochet, les équipes entières sommées de réfléchir à un scénario sans avoir le détail des règles sanitaires à appliquer.

Vous avez dit : risques psychosociaux ?

Croit-on que les directeurs qui auront ouvert leur messagerie d'école après 16h30 lundi soir et vu cette enquête auront aussitôt commencé à recenser les familles et leur auront diffusé le courrier du DASEN... ? Pas tous, de nombreux collègues ont aussitôt exprimé leur désarroi devant tant d'injonctions, tant de pressions, tant de contradictions.

Entre temps, le plan de déconfinement a été présenté mardi par le premier ministre, hélas, sans apporter plus de clarification. Nous avons tous entendu que le télétravail doit être maintenu au maximum, que les réunions de plus de 10 personnes sont interdites. Pour les personnels enseignants et les élèves des écoles, ces règles ne s'appliqueront pas.

La FSU dénonce fermement les pressions visant à anticiper l'organisation de la reprise en dehors de tout cadre réglementaire :

- L'urgence ne justifie pas que l'on s'affranchisse du moindre égard envers les personnels.
- L'urgence ne justifie pas que l'on exige des personnels de définir des modalités d'accueil dans les écoles sans connaître le cadre sanitaire dans lequel ils travailleront : présence ou non de masques, de gel, de moyens humains de désinfection, etc.

La contradiction sur le volontariat des enseignants nécessite aussi une clarification, je puis vous confirmer qu'elle contribue à faire monter le niveau de tension de la profession.

La FSU exige de l'administration, si prête à alléger les tâches des directrices et directeurs d'école, dont le moratoire sur les enquêtes théoriquement n'a pas cessé, d'appliquer le Code du travail et de prévenir les risques psychosociaux : arrêtez l'envoi de multiples mails et injonctions contradictoires ainsi que les enquêtes à rendre dans l'urgence !

La FSU demande une communication de nature à préserver les conditions de travail des personnels : les injonctions précipitées et sans base réglementaire doivent être proscrites. Le moyen de diffusion des consignes gouvernementales et ministérielles ne doit pas être les médias ou les réseaux sociaux mais les publications officielles. La communication du protocole sanitaire annoncée pour le 1<sup>er</sup> mai (par quel moyen ?) doit aussi être dénoncée.

Pour la FSU, deux préalables sont indispensables pour qu'une reprise soit possible : la réouverture des écoles, établissements n'est envisageable que si et seulement si l'évolution de l'épidémie le permet et si les conditions sanitaires sont optimales.

La situation des Bouches-du-Rhône à l'égard de l'épidémie risque de faire classer le département en « rouge » : la réouverture des écoles nous semble, dans ces conditions, particulièrement prématurée.

Les conditions sanitaires dans les établissements, qui sont du ressort des collectivités, ne sont à ce jour pas garanties, de même que les prestations (restauration, périscolaire, accueil sur temps scolaire). Lorsque ces conditions seront connues, et seulement à ce moment-là, les équipes pourront organiser une reprise et interroger les familles sur leurs intentions. Nous demandons que du temps leur soit laissé, une seule journée de pré-rentrée ne pouvant suffire à réorganiser les écoles.

Concernant les avis du CHSCT, nous nous étonnons une fois encore que les réponses aux avis du CHSCT du 3 avril ne soient accessibles qu'aux enseignants du premier degré sur le PIA et non à tous les personnels relevant de cette instance. La FSU tient à dénoncer la réponse à l'avis N°5 voté le 3 avril qui l'a particulièrement choquée, tant il paraît avoir été lu en diagonale. Pour rappel la FSU demandait à ce que les dysfonctionnements et pressions constatées sur le terrain cessent, la DSDEN répond que " L'autorité hiérarchique est légitime à rappeler les obligations statutaires. Son exercice doit s'effectuer dans le cadre réglementaire pour la poursuite des objectifs nationaux. ». Demander à ce que les pressions cessent est demander à ce que l'employeur mette en place une véritable politique de prévention des risques psychosociaux, non qu'elle traite les représentants du CHSCT par le mépris en ne répondant pas à la question posée. Visiblement cette politique est à mettre en place d'urgence à tous les niveaux.

Nous proposons aujourd'hui 12 avis : un avis sur la situation épidémique du département, un avis sur le temps de concertation avant l'ouverture, quatre avis relatifs aux conditions d'ouverture, trois avis sur la prévention des RPS, un avis sur les relations avec les municipalités et deux avis sur les risques liés au brassage des personnes.

(lecture des avis)